## Séance du 2 avril 2015

~~~~~~~~~~

L'an deux mil quinze, le deux avril 2015 à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

<u>Étaient présents</u> : MM. CHAPOTON G. BARDON D. BRION F-X. DOURY R. DOUET M. COUQUILLOU L. GRANGE F. Mmes. GREFFIER M-J. DELAUNAY B. CHOUARD M-A. PÉRAULT S. PINEAU L. RAGUIN N. SASSIER F. PLAULT E.

Absent excusé : Néant

Mme Élisa PLAULT est élue secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du douze mars deux mil quinze. Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour : la consolidation des comptes administratifs 2014 et du budget principal et des budgets annexes puis la demande de subvention au titre des Contrats Départementaux de Développement Solidaire pour l'opération « construction d'une nouvelle station d'épuration ». Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

#### **FINANCES COMMUNALES**

## 1) Approbation des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes

Le Conseil Municipal,

Vu les comptes de gestion 2014 du budget principal et des budgets annexes : lotissement le Hameau des Plaudières et assainissement établis par Madame la Trésorière de Liqueil,

Vu les comptes administratifs 2014 et la concordance des résultats,

Délibère et à l'unanimité :

• APPROUVE les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2014. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 2) Approbation du compte administratif de l'exercice 2014 du budget assainissement

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2014 du budget assainissement dont les résultats s'établissent ainsi :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT:

• Dépenses : 23 925,20 € • Recettes : 64 226,85 €

Avec un excédent antérieur reporté de 65 216,59 €

Le résultat de clôture se traduit par un excédent de fonctionnement de 105 518,24 €.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT:

Dépenses réalisées : 42 172,31 €
 Recettes réalisées : 49 239,51 €

Avec un déficit antérieur reporté de 29 338,51 €

Le résultat de clôture se traduit par un déficit d'investissement de 22 271,31 €.

Après avoir élu Madame Marie-Jo GREFFIER pour présider le vote du compte administratif, le Conseil Municipal, délibère sur la gestion 2014 et hors de la présence de Monsieur le Maire,

- **DÉCLARE**, à l'unanimité, que le compte administratif est en parfaite harmonie avec le compte de gestion de Madame Le Receveur Catherine TROUVÉ, et que celui-ci est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
  - APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2014.

## 3) Affectation du résultat de l'exercice 2014 du service assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif présente après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 83 246,93 €
- un déficit d'investissement reporté de 22 271,31 €
- DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :
- . à la section d'investissement : au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement pour un montant de 22 271,31 €,
  - . à la section de fonctionnement : au compte 002 « excédent de fonctionnement » pour un montant de 83 246,93 €.

#### 4) <u>Durée d'amortissement des immobilisations corporelles</u>

Vu les articles L 2321-2 et R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler,

Que ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement,

Considérant la nécessité d'amortir les pompes de relevage remplacées et la réfection complète du poste de relevage effectuées en 2012 pour le poste de refoulement de la station d'épuration situé dans le centre-bourg,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'amortir ces acquisitions pour une durée de cinq ans et précise que ces amortissements représentent une valeur annuelle de 2 858,06 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE d'amortir ces acquisitions pour une durée de cinq ans.

#### 5) Vote du Budget Principal de l'exercice 2015 du service assainissement

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Assainissement de l'exercice 2015 qui s'équilibre en recettes et dépenses aux montants suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 154 925,93 €
 SECTION D'INVESTISSEMENT : 574 879,23 €
 Le montant total du budget s'élève à 729 805,16 €

#### 6) Consolidation agrégée des comptes administratifs 2014 et du budget principal et ses budgets annexes

Monsieur le Maire présente alors la consolidation agrégée des comptes administratifs 2014 ainsi que du budget principal 2015 et ses budgets annexes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** la consolidation agrégée des comptes administratifs 2014 ainsi que du budget principal 2015 et des budgets annexes qui s'y rattachent.

# 7) <u>Demande de subvention au titre des Contrats Départementaux de Développement Solidaire pour l'opération « construction d'une nouvelle station d'épuration »</u>

Conformément au Contrat Départemental de Développement Solidaire qui se rapporte à notre territoire, je vous propose de délibérer pour retenir l'inscription sur l'exercice 2015 du projet « construction d'une nouvelle station d'épuration dans le bourg » dont notre collectivité assure la maîtrise d'ouvrage au titre du CDDS et d'accepter les conditions d'application du contrat, qui seront opposables à notre opération susvisée. Monsieur le Maire rappelle le plan de financement de ces travaux de construction de la nouvelle station d'épuration du bourg de Draché et propose à l'assemblée délibérante d'approuver le plan de financement et de solliciter auprès du Conseil Général une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Solidaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le plan de financement, SOLLICITE auprès du Conseil Général une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Solidaire du Grand Ligueillois d'un montant de 30 000,00 € pour les travaux 2015,

## 8) Contribution 2015 au fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Dans le cadre de la Loi de lutte contre les exclusions, le dispositif Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) mis en place par le Conseil Général d'Indre-et-Loire, constitue un outil privilégié, tant pour l'accès que pour le maintien dans le logement du secteur privé ou public.

Partageant l'intérêt de ce dispositif qui vient en aide à nos administrés les plus démunis, Monsieur le Maire propose de donn er un avis favorable à une participation financière pour 2015, de 0,45 € par habitant soit 331,65 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** une participation financière pour 2015 de 0,45 € par habitant soit, 331,65 €.

## 9) Adhésion au groupement de commandes initié par les Syndicats d'Énergies d'Eure-et-Loir, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique

Le conseil municipal,

Considérant que la commune de DRACHÉ a des besoins en matière de fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- DÉCIDE de l'adhésion de la commune de DRACHÉ au groupement de commandes précité pour :
- fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
- APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- PREND ACTE que le syndicat d'énergie de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de DRACHÉ, et ce sans distinction de procédures,
- AUTORISE Monsieur le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- S'ENGAGE à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- HABILITE le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de DRACHÉ.

#### **URBANISME**

#### • Droit de préemption simple : 8, allée des Noisetiers

Informé de la déclaration d'intention d'aliéner la parcelle à usage d'habitation cadastrée section C N°969, sise 8, allée des Noisetiers à DRACHÉ, d'une superficie totale de 780 m2, situé en zone Ua du Plan Local d'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

• **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien.

## **QUESTIONS DIVERSES**

## **URBANISME**

#### • ADS

Une réunion complémentaire concernant le nouveau service ASD a eu lieu le lundi 24 avril 2015. Ce service ADS, géré par le Pays de la Touraine Côté Sud, prendra en charge les dossiers de Draché à partir du 1<sup>er</sup> juin 2015.

## **ILLUMINATIONS**

Nadine RAGUIN, déléguée à la commission « illuminations » présente le projet retenu par le groupe de travail : frises lumineuses sur la façade de la mairie, branches lumineuses sur quelques lampadaires et du cordon lumineux pour réhabiliter les anciennes structures. Une traversée lumineuse, rue de la Mairie, n'a pas été retenue.

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMICE AGRICOLE

Sylvie PÉRAULT fait part de l'assemblée générale du comice agricole qui s'est tenue le 2 avril 2015. Le bal du comice avec élection de la Reine aura lieu le samedi 18 avril 2015 à Descartes. Une réunion des associations communales sera organisée pour la préparation d'un char.

#### TRÉSORERIE DE LIGUEIL

Au premier janvier 2016, les deux trésoreries de Ligueil et Descartes seront regroupées en une seule, à LIGUEIL.

La séance est levée à 23h00.